

MODES D'IDENTIFICATION SOCIALE, PRATIQUES DU SPORT ET PERSPECTIVES EUROPÉENNES : LA DIVERSITÉ À L'ÉPREUVE DES CONCEPTIONS POLITIQUES DE L'ALTÉRITÉ.

JEAN-PAUL CALLÈDE

GEMASS, UMR CNRS, MSH ET UNIVERSITÉ PARIS IV-SORBONNE

ABSTRACT

L'article prend en considération les expressions identitaires et des formes de discrimination, pouvant se manifester de façon violente, qui sont observées dans le domaine du sport. Ces manières pour l'individu ou le groupe de considérer la diversité sociale recourent en partie des conceptions politiques de l'altérité. Ainsi, des pays comme la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, par exemple, ont des visions différentes dans la manière d'envisager l'appartenance à la société. Il est possible de les replacer dans une typologie. Ces particularités nationales se reflètent dans les modalités d'adaptation des groupes issus des flux migratoires et jusque dans les frustrations subies, les faits d'incivilité, les violences caractérisées, que celles-ci soient symboliques, matérielles ou physiques. Cependant, à l'échelle de l'Europe de l'Ouest, les programmes de réhabilitation du cadre de vie urbain développés par les collectivités locales avec le soutien des fonds structurels européens réduisent certains écarts dommageables. La diversité des contextes nationaux et plus encore la situation en France supposent de ne pas faire un usage trop mécanique d'un outillage conceptuel forgé par des sociologies anglophones.

MOTS-CLÉS

Identity, Ethnicity, Immigration, Integration, Assimilation, Sport, Europe, France.

INTRODUCTION

L'étude qui suit a pour objectif d'analyser, à propos de la pratique sportive organisée, l'incidence des modes spécifiques d'identification sociale, dans le contexte de mobilité des individus et de flux migratoires qui caractérisent aujourd'hui les nations de l'Europe de l'Ouest. Or ces modes d'identification sociale, ancrés dans les histoires des États-nations, tels qu'ils s'appliquent aux populations récemment immigrées ou liées à des phénomènes d'immigration plus ancienne, à l'échelle d'une ou deux générations, peuvent engendrer des expressions de repli, des tensions, des conflits qui redoublent des processus de discrimination socio-spatiale et/ou socio-économique. Tout un registre de violences symboliques, matérielles ou physiques résulte de telles discriminations. Des violences perpétrées ou subies, fortuites ou récurrentes, d'intensité variable, sont repérables dans la pratique des sports. En France, elles font désormais l'objet d'une attention soutenue alors qu'elles étaient plutôt négligées par les chercheurs en sciences sociales et minimisées par les responsables sportifs. Ces comportements transgressifs (heurts, situations conflictuelles, actes passibles du tribunal...) ont souvent à voir avec des processus identitaires. Ces conceptions de l'altérité, ces modes d'identification de « l'autre », quasiment de « l'étranger », sont-ils inscrits dans la longue durée, et si oui, dès lors sont-ils moins superficiels qu'il n'y paraît ?

Un rapide inventaire des études récentes produites par des sociologues et/ou des historiens montre un impact des représentations sociales de « l'autre » (l'étranger) dans le domaine du sport : réalité associative de l'activité sportive de chacun, conditions d'accès à l'élite sportive du pays d'accueil, place du sport et de la culture sportive dans l'intégration sociale des individus et/ou des groupes, etc. L'aspect que prend le domaine de la pratique sportive organisée reflète, de manière plus ou moins fidèle et à sa façon, une idéologie générale caractéristique de tel ou tel pays.

À l'échelle de l'Europe, se mettent en place et sont à l'œuvre, au titre des politiques publiques supra-nationales, des principes de gouvernance urbaine et d'éducation de la jeunesse, qui visent à renouveler le registre des appartenances sociales. L'enjeu de ces programmes d'action est d'améliorer l'intégration sociale et d'optimiser le rapport de la personne à l'espace public, en favorisant l'implication directe de chacun à la vie locale. À terme, ce type de régulation est susceptible d'atténuer les contrastes observables au niveau des pays. Cependant, dans l'immédiat, cette perspective « universaliste » et « humaniste » s'accorde-t-elle à la réalité observable localement ?

Notre étude prolonge le chantier thématique engagé par le Conseil

National des Activités Physiques et Sportives) en 2007¹ et prolongé l'année suivante². Sur chacune des deux thématiques, plusieurs experts³ avaient été sollicités pour contribuer à l'élaboration du rapport annuel final (décembre 2007 et juin 2008)⁴. L'Europe de l'Ouest présente une diversité de situations dans la façon d'envisager l'articulation entre sport et diversité. Ces situations pour le moins contrastées méritent d'être rappelées. Dans les limites de l'étude, à titre d'illustration détaillée, nous envisageons de privilégier quelques terrains d'observation et d'enquête au niveau de l'agglomération bordelaise.

Un point d'ordre méthodologique doit être également précisé. Au niveau d'une analyse concise, le va et vient entre des « modèles » de société très généraux (comme système de valeurs, cadre idéologique, outillage législatif) et des terrains, voire des micro terrains d'enquête, est toujours un exercice délicat. Contre illustrations, contre-exemples peuvent fleurir. Ils n'invalident pas pour autant, prises comme telles, des analyses de portée plus générale.

LE CADRE STRUCTURANT DES MENTALITÉS - NATIONALES - CONFRONTÉ AUX CHANGEMENTS INTERNATIONAUX

Envisager ce domaine d'investigation nécessite la plus grande prudence car il ne s'agit pas de développer un propos simpliste et réducteur, véhiculant des stéréotypes sociologiquement improductifs.

DES CONCEPTIONS DIVERGENTES

En avant-propos d'un ensemble d'essais portant sur « Six manières d'être européen », à l'occasion d'un colloque tenu en novembre 1989, dont les actes ont été publiés l'année suivante, Dominique Schnapper et Henri Mendras notaient que la pratique de l'Europe au quotidien révélait certains travers. « Deux thèses s'affrontent : chaque pays se croit une exception et se plaît à

¹ Dans le cadre de ses attributions, le CNAPS, présidé par Edwige Avice, avait été saisi par le ministère de la Jeunesse et des Sports de la demande d'une étude portant sur le thème *La violence et le sport. Le sport contre la violence*.

² Le nouveau ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports avait confié au CNAPS une préfiguration d'enquête, à conduire à l'échelle de l'Europe, permettant de dresser un état des lieux comparatif de l'effet des politiques sportives volontaristes dans les aires et quartiers « sensibles » des grandes métropoles : *Politiques sportives, éducation et intégration par le sport*, à l'heure où la France s'apprêtait à assumer la présidence de l'Union européenne.

³ La Commission de l'Observatoire des pratiques sportive, au sein du CNAPS, a été amenée à programmer plusieurs réunions de travail qui ont permis d'échanger et d'entendre de nombreux experts, dont Lionel Arnaud (Université de Caen), Éric Debarbieux (Université Victor Segalen-Bordeaux 2), William Gasparini (Université Marc Bloch-Strasbourg), Walfried König (Deutsche Sporthochschule Cologne, Allemagne). Jorge Maleiros (Université de Lisbonne, Portugal), Patrick Mignon (Laboratoire de sociologie, INSEP, Paris), etc.

⁴ CNAPS, décembre 2007, p. 5-51. CNAPS, juin 2008, 21 p.

cultiver son exceptionnalisme. » Tandis que certains considèrent « que nous sommes dupes de l'illusion européenne », « d'autres pensent que l'Europe est en voie d'homogénéisation rapide »... Les responsables de l'ouvrage ajoutaient, non sans une pointe d'humour, qu'il est facile d'argumenter à propos d'une diversité évidente puisque qu'elle est non seulement nationale mais régionale. « On parle bien de trois Italie, de deux Angleterre, qui sait combien de France ou d'Espagne ? »... Pour autant, notent-ils, « la thèse inverse a ses ardents défenseurs, qui voient naître partout des classes moyennes » (Schnapper, Mendras, p. 9-10).

Une vingtaine d'années plus tard, le renouvellement des générations aidant, peut-être ces débats académiques ont-ils perdu de leur vigueur. Le fait nouveau, devenu incontournable, c'est qu'aux liens qu'entretiennent entre elles des populations nationales – ou des segments de populations (les adolescents, les étudiants, les jeunes, etc.), à l'échelle de l'Europe, rassemblant un nombre croissant de pays, viennent se surajouter des liens d'une plus grande amplitude (Sud-Nord et Nord-Sud). La globalisation accélérée de l'économie a elle aussi profondément modifié la donne, remplaçant la « problématique de l'Europe en construction » dans un cadre bien plus vaste encore. En fait d'affirmation des classes moyennes, ce sont surtout des difficultés socio-économiques et une précarité touchant les personnes à faible revenus qui se sont accentuées et installées durablement dans les principales villes européennes. La maîtrise des flux migratoires, la succession des générations d'immigrés en provenance du « Sud », accédant facilement ou non à la nationalité du pays d'accueil, apportent leur lot d'incertitudes, de tensions et de problèmes. La solidarité européenne révèle de nouvelles limitations : la Grèce telle que la perçoit l'Allemagne, l'Allemagne telle que la perçoit la Grèce, sur la base d'opinions subjectives, ou encore l'Italie contrée par la France à propos de l'immigration en provenance de Tunisie ou de Lybie, etc., les illustrations fourmillent, se renouvelant au gré de l'actualité immédiate.

CITOYENNETÉS NATIONALES ET CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

Donnons la parole à Françoise Parisot, coordinatrice, en 1998, d'un ouvrage au même titre. « La construction de l'Europe a donné lieu à différentes analyses, souvent d'excellente qualité intellectuelle ou universitaire, qui montrent la nécessité de concevoir l'unité, l'universalité, par delà la diversité, les différences... « Nous portons tous sur nos voisins européens des regards et des jugements plus ou moins a priori, telles des 'images d'Épinal' ». Certains événements, impressions ou rumeurs nous ont incités à porter de tels regards, à les figer et, sans plus se poser de questions, à les perpétuer au risque de nous fourvoyer et d'offenser, poursuit l'auteur. Nous devons sortir de ces « images » pour mieux nous comprendre. La connaissance mutuelle est la base du respect des uns et envers les autres et, par delà, de l'entente » (Parisot, p. 20).

Il s'agit d'un schéma de raisonnement classique. La connaissance mutuelle décrispe bien des tensions internationales, les supprime quelquefois, et elle instaure l'entente, qui « est le socle de la paix que les peuples européens, après des siècles d'affrontements, veulent et doivent préserver pour eux-mêmes et les générations futures » (p. 21). Jean Monnet est convoqué lui aussi, avec un extrait de ses *Mémoires*. Certes, aujourd'hui, il n'est plus question de faire la guerre, entre nations européennes, quand bien même des guerres locales, qui ne disent pas leur nom, ont été des drames majeurs (Irlande, ex-Yougoslavie...).

Cependant, un examen attentif des publications de sociologues fameux, considérés comme des auteurs classiques, montre que bien des formes de pensée partagée, des mentalités, ne se réduisent pas, et loin s'en faut à des « stéréotypes simplistes ». La guerre de 1914-18, l'entre-deux-guerres (deux décennies) et la guerre de 1939-45, ont donné matière à des analyses particulièrement pénétrantes, soumises à la communauté scientifique du moment, tandis que des productions falsifiées, des faux en analyse visaient à les discréditer ou à atténuer leur force d'expression. On peut citer les noms d'Émile Durkheim, de René Hubert, de Théodore Ruysen ou encore, en relation avec la question coloniale, celui de René Maunier⁵. En faisant abstraction des actions ou des intentions bellicistes de la période concernée, il est évident que les mentalités et les destins assumés par les nations – en termes de constructions idéologiques partagées majoritairement – se retrouve aujourd'hui au niveau de la sphère des rapports sociaux pacifiés, y compris ceux qui ont une incidence sur la façon de pratiquer le sport.

Il n'est pas question ici de réhabiliter des publications plus anciennes encore, au statut disciplinaire parfois incertain, qui ont alimenté le thème des « mentalités nationales ». Contentons-nous ici de quelques rappels succincts. Le « germanisme » et le « pangermanisme » ont été condamnés pour leur prétention hégémonique, à l'échelle de l'Europe. Les conflits et les guerres se sont parfois déplacés sur le terrain des conquêtes coloniales, ainsi que le note Théodore Ruysen. Pour sa part, René Maunier fut sans doute l'un des premiers sociologues à anticiper sur les possibles situations découlant de la phase finale du colonialisme et de l'effondrement de ce dernier, avec l'attraction exercée par le pays des colonisateurs sur les populations en voie d'émancipation. Le fait sportif n'a pas échappé à ce processus⁶.

⁵ Nous avons eu l'opportunité d'examiner cette part de l'œuvre de chacun d'eux dans le cadre du récent colloque *Faire la guerre, faire la paix*, qui s'est tenu à l'Université de Perpignan (2-6 mai 2011). CALLÈDE Jean-Paul, « Après la guerre, faire la paix. Formes d'engagement chez deux sociologues français durant l'entre-deux-guerres : René Hubert et Théodore Ruysen ». CALLÈDE J.-P., « Guerre et civilisation dans la *Sociologie coloniale* de René Maunier (1887-1951). Une élaboration conceptuelle originale à la mesure du fait colonial ? ».

⁶ Voir en particulier le dossier coordonné par Fabien SABATIER (2011a).

QUAND D'AUTRES PAYS, D'AUTRES JEUNESSES FRAPPENT AUX PORTES DE L'EUROPE

Cet aspect marque une des spécificités de la situation actuelle. Aux histoires des nations qui composent l'Europe sont souvent rattachées, en un sens, des histoires singulières de territoires, anciennes colonies, protectorats, aires d'influence géographiques, culturelles, linguistiques et économiques, dont les populations, les peuples ont fait valoir leur indépendance, parfois au prix du sang, avant que ne se nouent d'autres rapports de coopération, voire de nouvelles affinités électives. Le besoin de main d'œuvre peu qualifiée dans les pays du « Nord » (comme dans la France des « Trente Glorieuses »), le rapprochement des familles et la scolarisation des enfants, etc., conduisant à des situations plus ou moins stabilisées, bientôt confrontées à la récession économique, ont fait naître un état de fait conflictuel. L'« étranger », identifié - par ignorance de l'histoire - à la couleur de la peau et au non métropolitain, s'est trouvé stigmatisé. Des familles entières, aux revenus modestes, ont été logées dans les grands ensembles HLM des périphéries urbaines. Au seuil des années 1980, ces espaces urbains vont devenir pour leurs habitants des « quartiers d'exil », selon l'expression de François Dubet et Didier Lapeyronnie.

Dans le domaine du droit, on retrouve une réalité européenne caractéristique. Selon Dominique Schnapper, « les différents pays européens s'alignent entre (...) deux définitions extrêmes, l'une (l'Allemagne) d'abord ethnico-culturelle, l'autre (la France) d'abord politique. Les législations suisse et, à un moindre degré, suédoise, se rapprochent du cas allemand, en revanche, les Belges et les Néerlandais, les Britanniques pour les ressortissants du Commonwealth, plus proches de l'exemple français, font une place au droit du sol, par lequel les jeunes nés et scolarisés dans le pays peuvent acquérir la nationalité entre dix-huit et vingt-cinq ans par simple déclaration » (Schnapper, Mendras, p. 247). L'auteur ajoute : « La Grande-Bretagne a dû revoir, en la rendant plus exigeante, une législation trop 'ouverte', pour que ses capacités d'intégration ne soient pas submergées ».

Il ne faut donc pas sous-estimer le caractère structurant des mentalités nationales, avec des traits constitutifs inscrits dans la longue durée, dans l'histoire, l'idéologie ambiante, le droit, la culture. Parler à ce propos de préjugés volatiles, superficiels, changeants, ou bien faciles à dissiper, ne sert pas l'analyse. Les particularités nationales renvoient à autant de conceptions de l'altérité, avec un spectre élargi allant de l'assimilation (voulue ou réalisée) à l'ethnisation (intentionnelle ou non) des rapports sociaux. La pratique sportive organisée en fournit des indicateurs précis. Envisageons maintenant cette réalité pour le moins contrastée.

DES MODALITÉS DE PRATIQUE SPORTIVE DIVERSIFIÉES QUI REFLÈTENT DES MODÈLES DE SOCIÉTÉ ?

La manière dont les pays appréhendent la diversité et le changement est d'abord fonction de leur propre rapport à l'altérité. De plus, cette manière est fonction de l'évolution des politiques sectorielles contemporaines, et selon l'importance accordée à l'intervention publique dans ses diverses composantes.

Dès lors qu'on prend en considération les espaces urbains « fragilisés », souvent situés à une certaine place de la périphérie des agglomérations, sans oublier cependant les quartiers de centres-villes à l'habitat dégradé, il est évident que cette « production » urbaine résulte de la transformation de la gestion des flux migratoires qui télescope souvent les formes de mobilité résidentielle – ou d'immobilité résidentielle ! – des populations nationales.

DES MODÈLES CONTRASTÉS DE SOCIÉTÉS

Un ouvrage coordonné par Lionel Arnaud s'est penché sur la question suivante : *Les minorités ethniques dans l'Union européenne. Politiques, mobilisations, identités* (Arnaud, 2005). Il met en avant deux questions majeures dont l'articulation génère une tension. Comment les États européens gèrent-ils la présence sur leur sol de populations venues d'horizons géographiques, culturels et/ou religieux divers ? Comment cerner l'influence de la construction européenne dans ce domaine ?

Certes la pratique sportive organisée ne saurait à elle seule fournir une réponse convaincante à ces deux questions générales. Toutefois, l'observation prolongée, les études empiriques locales, les comparaisons internationales disponibles font apparaître des différences socio-politiques plutôt tranchées, qui autorisent à formuler la question suivante. Compte tenu des deux questions précédentes, qu'advient-il alors de la définition d'un cadre d'action qui puisse favoriser, autour du prétexte sportif, une démarche participative, humaniste et citoyenne des migrants (jeunes, familles, adultes...) ? Ajoutons que cette question englobe parfois, et à tort, en France, la situation des enfants ou petits-enfants d'immigrés qui possèdent la nationalité française. Pour une part non négligeable de nos concitoyens, ils restent des « maghrébins », des « africains »...

Ces interrogations sont récurrentes et il n'est pas certain de pouvoir y apporter une réponse simple. Avec la question de la place accordée à l'intégration sociale des populations dites immigrées, on touche là à un domaine sensible de la souveraineté nationale⁷. Au plan sportif, le cri d'alarme⁸

⁷ Il n'est qu'à voir comment, en réaction et en termes d'argumentations, est interprétée en France l'annonce d'un droit de vote qui pourrait leur être accordée dans les élections locales.

et les travaux universitaires d'envergure restent le fait de pays comme les États-Unis, à propos de la condition sociale des athlètes noirs, et plus tardivement la Grande Bretagne⁹. À plusieurs reprises, les Jeux olympiques ont été le théâtre d'événements spectaculaires qui confirmaient les écarts existant entre divers pays dits démocratiques...

L'analyse qui suit s'intéresse en priorité aux espaces urbains « fragilisés », du fait de la déqualification résidentielle de ces secteurs, de leur déqualification fonctionnelle aussi (liée aux mutations industrielles) et de la densité des populations à faible insertion sociale et à faibles revenus. Il s'agit conjointement de vérifier dans quelle mesure la pénétration de la culture sportive est à même d'enrichir localement la qualité de vie et l'animation du cadre urbain. On conçoit facilement que ces deux dimensions ne prendront pleinement leur sens que replacées dans un modèle de développement urbain élargi incluant habitat, établissements scolaires, transports en commun, équipements collectifs, services de proximité, activités économiques.

ESSAI DE TYPOLOGIE DES MODÈLES DE GROUPEMENTS SPORTIFS

L'apport des enquêtes et analyses sociologiques permet d'esquisser une construction typologique des regroupements à finalité sportive. Au plan de la communauté scientifique internationale, nous rappellerons l'importance des travaux réalisés dans le cadre de la quatrième conférence de l'Association Européenne de Sociologie du Sport, réunie à l'Université de Münster du 31 mai au 3 juin 2007 sur le thème général : *Local Sport in Europe*. Certaines des études présentées pour l'occasion (la dimension ethnique dans le sport, les faits de violence observés dans ce domaine) étaient de première importance pour notre thème. On regrettera que l'ouvrage de synthèse¹⁰, publié deux ans plus tard, ne s'en fasse pratiquement pas l'écho. Tout en se félicitant de la qualité du livre¹¹, l'équipe organisatrice de la conférence le déplore également. En revanche, le volume qui rassemble la totalité des résumés, l'*Abstract Book*, est utile pour notre thématique¹². En effet, il donne un aperçu plus précis de l'attention accordée par les sociologues aux tensions ethniques dans le football en Hollande, à l'importance des clubs sportifs constitués de ressortissants immigrés en Allemagne, à la composante ethnico-nationale dans le

⁸ Depuis le livre fameux du journaliste américain Jack Olson (1925-2002), dénonçant la ségrégation subie par les sportifs américains noirs (OLSON, 1968).

⁹ Au nombre de ces travaux universitaire figure en bonne place le livre de Patrick Ismond. "British sport has acted as a barometer for tensions over race, and national identity". L'auteur se penche sur les questions de l'Anglicité et de la Britannicité. Dans le livre, ce que les sportifs interrogés considèrent comme du « racisme » existant dans le sport est, selon les propres mots de l'auteur, "discussed in relation to ethnicity, identity, and notions of Englishness and Britishness" (ISMOND, 2003).

¹⁰ JÜTTING D. H., SCHULZE B., MÜLLER U. (Ed.), 2009 (316 p.).

¹¹ « The multifaceted programme of the conference consisted of about 130 presentations, and we are glad to have received more than 30 contributions for the proceedings » (Editorial, cit. p. 5).

¹² JÜTTING D. H., SCHULZE B., MÜLLER U. (Ed.), 2007 (214 p.).

championnat professionnel de la *Bundesliga*... On peut mentionner également le congrès de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF) qui s'est tenu à Istanbul en juillet 2008 sur le thème : *Être en société. Le lien social à l'épreuve des cultures*. Le groupe de sociologie du Sport, placé sous la coordination d'un universitaire portugais, Antonio Da Silva Costa, a abordé les quatre sujets suivants : Sport, société et culture ; Sport et sociabilité, Les pratiques sportives au XXI^e siècle ; Femme, sport et société. Malheureusement, aucune publication récapitulative n'est prévue.

En s'appuyant sur la littérature sociologique disponible, et sans prétendre à l'exhaustivité, il est possible de procéder à une décomposition analytique des grandes options de prise en considération du sport dans les banlieues, au niveau de l'espace européen.

Modèle de la « coexistence pacifique » vs modèle de l'« assimilation indifférenciée » ?

Comment caractériser ces deux modèles antithétiques ? Le modèle de l'*assimilation* suppose l'effacement progressif des différences au profit d'un fonds commun d'acquisitions partagées par une collectivité. Le modèle de la *coexistence pacifique* privilégie la juxtaposition d'entités qui conservent leurs spécificités. Dans le premier cas, l'intégration procède d'une homogénéisation progressive de la culture sportive. Dans le second cas, l'intégration se fait par effet de dé-composition des appartenances socio-culturelles. Or on sait que certains phénomènes de violence et autres marques d'agressivité sont plus fréquents dans la mesure où ils sont souvent liés à des référents identitaires qui s'appuient sur des mécanismes différenciateurs plutôt qu'unificateurs. En France, depuis quelques années, des maires se refusent à faciliter la création de clubs dont le principe de constitution repose sur un principe d'appartenance ethnico-géographique qui est synonyme selon eux de problèmes potentiels sur le sol de la commune. Ils incitent les demandeurs à rejoindre les clubs existants qui sont censés opérer « un brassage social »¹³.

Cette première ligne de partage peut être repérée aisément à partir des analyses développées par Lionel Arnaud et reposant sur une comparaison entre deux métropoles : Lyon et Birmingham (Arnaud, 1999). « Alors même que les différences culturelles sont envisagées de manière très différente en France et au Royaume-Uni, les hommes politiques, les professionnels du travail social et les minorités ethniques de Lyon et de Birmingham s'accordent sur l'idée que « le sport est un facteur d'intégration ». Les « politiques socio-sportives » respectives s'incarnent dans deux modèles contrastés. À Lyon, on observe « un

¹³ Ceci n'a pas été toujours un principe de politique municipale. Une enquête réalisée en 1986 au niveau du district de football de Bordeaux nous avait permis d'identifier les clubs suivants, correspondant à plusieurs vagues d'immigration ou de mobilité : Jeunesse Sportive Espagnole, Sport Club Benfica Portugais, Union Sportive Antillaise de Bordeaux, Football-Club Réunionnais, Jeunesse Sportive Algérienne, Renaissance Sportive Marocaine, le Condor Sud-Américain, C.S.M. El Fata, etc., au nombre de 16 sur un total de 99 clubs.

sport républicain » avec « l'association sportive comme médiation », une « décentration des questions ethniques » et une « pédagogie sportive qui s'appuie sur le principe d'une « pédagogie de l'indifférenciation ». À Birmingham s'affirme « un sport (néo)libéral » qui s'accompagne des traits suivants : « les limites de la consultation démocratique », l'affirmation du « 'marché' des minorités ethniques », une inclinaison de pensée opérant « de l'inégalité entre les races à l'inégalité des aptitudes »... Autre acquis des enquêtes conduites par Lionel Arnaud, la possibilité d'établir des points d'analyse communs aux deux terrains d'enquête. « A Lyon comme à Birmingham, l'usage du sport dans les politiques sociales doit tenir compte de trois temporalités : les problématiques engagées (la « laïcité » ou le « droit à la différence », « la citoyenneté » ou « le marché »...), le positionnement identitaire des minorités (« l'urbanité » ou « l'ethnicité », l'adaptation aux discours des pouvoirs publics ou la logique du refus...) et les relations professionnelles déterminées par des choix éducatifs (s'ouvrir « au plus grand nombre » ou aux « meilleurs », « discrimination positive » ou banalisation de l'offre sportive, etc.). Selon l'auteur, ces questions concrètes « rendent impossibles toutes régulations de type hiérarchique ou vertical » .

Romaine Didierjean et Pierre Weiss ont pu étudier l'implication des jeunes turcs dans la pratique du football en Alsace-Moselle¹⁴. Les auteurs concluent à une « pratique du football associatif » qui, s'agissant de « la minorité turque d'Alsace-Moselle », s'inscrit « dans un double processus d'exclusion » : « D'une part une forme subie, en référence aux discriminations raciales, d'autre part une forme voulue, du fait de la préservation affichée d'une identité originelle ». Il paraît difficile de conclure à une intégration sociale des intéressés, au sens où l'entend habituellement la sociologie, mais plutôt à une sorte de repli communautaire. La proximité géographique de l'Allemagne impose peut-être cette façon de faire.

L'option de la « coexistence pacifique » se justifie par la non prise en considération de la logique de l'assimilation indifférenciée¹⁵ et inversement, le principe de l'assimilation égalitaire ne saurait s'accorder avec celui de la coexistence dite « pacifique » qui est, comme on le sait, source de relations sportives conflictuelles et d'actes d'incivilité, voire de violence.

Un autre modèle fondé sur la « conciliation » des deux options précédentes ?

Dès lors que, dans certains pays de l'Europe contemporaine, des flux

¹⁴ DIDIERJEAN, WEISS, in LAITHIER, VILMAIN (dir.), 2008.

¹⁵ La France coloniale qui est antérieure aux indépendances des pays africains (1960) et de l'Algérie (juillet 1962) a expérimenté cette « coexistence pacifique » (clubs sportifs des « colonisés », clubs sportifs des « colonisateurs »). Non sans méfiance, quand elle ne contrôlait pas le mouvement tout en n'étant plus en mesure d'interdire la création des clubs « indigènes ». Ceux-ci étaient perçus comme des foyers potentiels d'opposition politique.

migratoires plus ou moins contrôlés mais jugés indispensables au développement économique « local » existent, l'organisation du sport s'en trouve influencée. Tandis que la population dite nationale accède sans problème au modèle sportif de l'assimilation (au sein des groupements classiques), les migrants temporaires sont souvent tentés ou contraints de fonder leurs propres groupements sportifs qui s'apparentent plutôt au modèle de la « coexistence » (et au « communautarisme » sportif...). Cette coexistence des deux composantes tend à produire un certain dédoublement du « monde » sportif. Rétrospectivement, il faut reconnaître que « l'âge d'or » des championnats *corpos* (avec le football, le basket-ball et le rugby des clubs d'entreprise, bénéficiant de l'implication directe du syndicalisme), en France, dans les années 1950 et jusqu'à la fin des années 1980, ont pu être de bons supports d'intégration sportive et culturelle, mettant en pratique, dans la mesure du possible, le principe de l'assimilation.

Dans une autre étude, William Gasparini et Pierre Weiss ont examiné la construction du regroupement sportif « communautaire » abordé à partir de l'exemple des clubs de football turcs, en France et en Allemagne (GASPARINI, WEISS, 2008). Dans ce pays se pose cependant, depuis une dizaine d'années, la question des immigrés permanents. La réalité observable en Allemagne résulte en partie de choix politiques fermes. « De 1962 à 1985, on dénombre 15 millions de cas d'immigration et 11 millions de retours des travailleurs étrangers et de leurs familles dans leurs pays d'origine », rappelle Wolfgang Zapf de l'Université de Berlin¹⁶. L'organisation sportive des intéressés peut-elle facilement se fondre dans le sport national ? Ce n'est pas certain. « Qu'un nombre croissant d'enfants des deuxième et troisième générations d'immigrés, nés en Allemagne, n'aient pas droit à la nationalité allemande n'est pas accepté par une grande partie des acteurs politiques et sociaux allemand », d'autant que « le droit à la nationalité est désormais doublé par la citoyenneté européenne », peut-on lire dans l'ouvrage coordonné en 1998 par Françoise Parisot¹⁷.

De ce point de vue, le sport organisé est-il en retard, aujourd'hui, si l'on met en avant la situation en Allemagne¹⁸ ou en Hollande, par rapport à l'évolution récente de ces questions, ou préfigure-t-il, comme on peut le constater en France dans certaines agglomérations urbaines, des changements culturels et socio-politiques inéluctables ? La construction européenne n'est-elle pas ici un facteur décisif de dépassement des anciennes façons de

¹⁶ In SCHNAPPER, MENDRAS, 1990, p. 123.

¹⁷ PARISOT, p. 90-91.

¹⁸ « In Germany, there are 500-1000 clubs that can be regarded as migrant sports clubs, although it is difficult to generally define the term. (...) In these clubs, different types of identity construction are found, such as ethnic, religious, hybrid and local (city and village) identities". JÜTTING D. H., SCHULZE B., MÜLLER U. (Ed.), 2009, p. 14. En fait, la recherche en cours à laquelle il est fait allusion est celle de Silvester Stahl, de l'Université de Postdam soutenue par l'Agence fédérale des sciences du sport (BISp). L'auteur retient le chiffre de 1000 clubs de ce type.

concevoir l'altérité ? Pour autant, le devoir de mémoire n'incite-t-il pas les personnes originaires de terres lointaines à conserver une trace quasi patrimoniale du passé, de l'ailleurs et des appartenances anciennes, quitte parfois à l'enjoliver ?

Deux déclinaisons singulières des modèles « dualistes »

D'une façon plus ordinaire, lorsqu'il s'agit de flux ou d'anciens flux migratoires intra-européens, des regroupements sportifs se font selon le critère d'une appartenance extra-territoriale. Dans le Sud-Ouest de la France, les associations portugaises sont particulièrement dynamiques. La domiciliation de leurs membres ne concerne pas les quartiers stigmatisés par les tensions inter-ethniques, le chômage ou la délinquance juvénile. Jadis les migrations espagnole, italienne et polonaise ont pu illustrer un processus analogue, de différenciation de la vie associative, y compris dans l'associativité sportive avant de se fondre progressivement dans la dynamique assimilatrice¹⁹.

Les héritages historiques coloniaux sont également la projection spatiale du temps de l'histoire sur l'espace des pays métropolitains. Sous cet angle, les banlieues les moins favorisées des villes-métropoles deviennent des aires de regroupement des populations concernées. Il serait pertinent de vérifier comment s'opère l'intégration sociale des populations noire d'origine extra-européenne, y compris dans le domaine des activités sportives. On peut penser que des spécificités apparaîtront en fonction de l'origine francophone ou anglophone des populations concernées. De même, qu'en est-il de l'Espagne ou du Portugal par rapport aux aires hispanophones et lusophones, qui possèdent un ancrage fort dans les Amériques ? Quelle est la situation observable en Hollande ? En Belgique, les travaux de Marc Theeboom, de l'Université Libre de Bruxelles, ont permis d'évaluer l'impact des programmes sportifs municipaux auprès des jeunes en difficulté dans des secteurs très déprimés. De ce point de vue, les pays qui sont sans passé colonial (on pense surtout à l'Allemagne ou à la plupart des pays nordiques) tendent-ils à privilégier des modèles d'organisation sportive aux antipodes du modèle de l'assimilation ? La Suède, qui est un pays peu peuplé et réputé tolérant, propose-t-il un modèle ou tout simplement une tendance qui mérite d'être examinée attentivement ?

La situation qui correspond à ce que nous avons identifié comme relevant du modèle de la « coexistence pacifique », qui peut prendre des formes concrètes diverses, est-elle une sorte de point de passage obligé, avec des séquences, y compris les séquences de transition, à la durée variable, dans l'histoire récente des sociétés dites avancées ? Qu'en est-il aujourd'hui ?

¹⁹ Plusieurs contributions récentes d'historiens illustrent ces aspects. Voir le dossier thématique coordonné par Fabien Sabatier sur ces « mémoires en mouvements » (SABATIER, 2011b).

Le modèle « pluraliste »

Sans prétendre à l'exhaustivité, la typologie qui vient d'être rapidement ébauchée doit être complétée par un dernier modèle : le modèle *pluraliste* ou composite. Il articule en fait plusieurs types des groupements sportifs présentés plus haut, par combinaison de certains de leurs traits constitutifs. La France, à bien des égards, incarne ce modèle sportif composite mais qui reste, de par sa tolérance et la vigilance de la puissance publique, largement acquise au modèle de l'assimilation républicaine. Dans d'autres pays, et ce dans l'hypothèse d'une croissance économique retrouvée, avec un chômage en réduction significative, le desserrement du travers communautariste pourrait se traduire par une autre voie d'accès au pluralisme sportif, voire à un modèle de multiculturalisme sportif. À l'avenir, la Grande Bretagne pourrait ainsi incarner cette évolution.

Seule une enquête comparative, combinant données quantitatives et données qualitatives sur ce volet, permettra de vérifier les avantages et les inconvénients de tel ou tel modèle d'organisation sportive, les divergences et les convergences, le niveau d'ambition visé dans tel ou tel État membre de l'Union Européenne.

Il n'est pas dans notre intention d'appliquer mécaniquement des « modèles de société » (qui restent des modèles-types) à des États, ni de faire correspondre à ces derniers des modèles-types d'organisation sportive. En revanche, ces repères sont utiles pour rendre compte de tendances concrètes et observables, dont la réalité empirique déborde toujours les simplifications conceptuelles. Le jeu des acteurs, sous le prisme de l'Idée européenne, tend à modifier des situations établies de longue date quelquefois. Pour autant, les modalités de regroupement sportif, et peut-être la légitimité que leur témoigne la puissance publique (la municipalité, par exemple) recourent des modes d'identification sociale qui, d'une façon générale, ne doivent rien au hasard. De même, lorsque les tensions, les polémiques, la critique tournée contre les choix opérés par la puissance publique se manifestent, ce sont autant de théâtres d'expression qui nous ramènent vers l'expérience vécue, au sein des sociétés complexes contemporaines. Les témoignages de sportifs et sportives, leurs « histoires de vie » constituent de précieux documents. À leur lecture, on constate que, parfois, c'est la « différence » subie, la discrimination, les blessures intimes qui ont été reconverties en ressource psychologique à des fins de réussite sportive et d'accomplissement personnel²⁰.

²⁰ Mentionnons le beau livre autobiographique du boxeur d'origine iranienne Mayar MONSHIPOUR (2007).

LES MÉTROPOLIS EUROPÉENNES COMME LABORATOIRE D'IDÉES ET DE RÉALISATIONS ?

En mettant l'accent sur les villes, voire certaines d'entre elles, à savoir les métropoles, il n'est pas dans notre intention de négliger l'espace rural, avec sa dynamique, propre, dont l'importance varie d'un pays européen à un autre. Cependant, les mégapoles, métropoles et autres villes constituent un maillage spatial qui agrège la majorité des populations.

LA « VILLE » COMME ESPACE DE CONDENSATION DES PROBLÈMES MAJEURS

Cette thématique requiert toute l'attention des institutions européennes depuis la fin des années 1980. L'Europe est fortement urbanisée. Près de la moitié de sa population vit aujourd'hui dans des zones urbaines de plus de 50 000 habitants. « Le paradoxe des villes européennes, c'est qu'on y rencontre quelques-unes des plus graves difficultés auxquelles la société est aujourd'hui confrontée », pouvait-on lire dans la préface du rapport de l'Initiative communautaire URBAN²¹. L'exclusion sociale et économique, la dégradation de l'environnement et du bâti, la montée de l'intolérance et du racisme, la perte du sentiment d'appartenance à une communauté figurent parmi les principaux traits de cette « fragilisation » des espaces urbains. En mettant l'accent sur la nécessité d'innover et sur des multiples formes de coopération et d'engagement des acteurs locaux, les activités culturelles, sociales et sportives peuvent être un moyen efficace pour améliorer la vie collective. Non point comme solution miracle à la plupart des aspects énumérés à l'instant, mais comme une composante non négligeable et comme un facteur de socialisation des jeunes et d'animation du cadre de vie.

Il est utile de mettre en perspective les réalisations, les acquis mais également les échecs, les interrogations et les réflexions que suscite l'intégration urbanistique de certains secteurs périphériques des métropoles européennes. Généralement, cette intégration s'appuie sur une mobilisation collective de proximité, associant élus locaux et agents de la société civile, culturelle et sportive. L'Europe y apporte son concours. Les bilans établis au titre des réalisations de l'initiative communautaire URBAN (Urban 1, 1994-1999 ; Urban 2, 2000-2006) devenue URBACT (Urbact I, 2002-2006, et Urbact II, 2007-2013) peuvent être éclairants. Pour mémoire, indiquons quelques villes françaises qui ont bénéficié de ces actions : Mantes-la-Jolie, Le Havre, Grenoble, etc. Aujourd'hui 300 villes sont mobilisées, avec des programmes cofinancés par le Fonds européen de Développement Régional (FEDER) et les États concernés, afin de favoriser le développement

²¹ Union européenne/ Commission européenne, l'Initiative communautaire URBAN, 2003. Voir p. 5.

économique, social et environnemental.

Certes le sport n'y apparaît pas, de prime abord, comme un outil de médiation privilégié. Encore faudrait-il pouvoir préciser ce que les rapporteurs d'action désignent lorsqu'ils mentionnent l'importance des activités culturelles ou socio-culturelles qui, en fonction des « traditions » de pensée nationale, incluent ou non le sport. Il semble que l'activité physique et sportive soit généralement présente, même si elle peut varier d'un site urbain à un autre, en termes d'intensité et/ou de diversité.

Cependant, au niveau de l'outillage européen, on peut repérer des initiatives qui vont dans le sens d'une valorisation explicite du sport. Ainsi, la Charte européenne du sport insiste sur la nécessité de favoriser la pratique d'un sport exempt de toutes manifestations de discrimination, que ces dernières prennent prétexte sur la religion, la race, le sexe, les opinions politiques. Le « Livre blanc » sur le sport, qui a été rédigé en 2007 par la Commission européenne, se propose d'encourager dans chacun des pays de l'Union européenne des actions qui visent « l'inclusion sociale par et à travers le sport ». Ajoutons la proposition faite récemment pour la spécification d'un budget européen dédié au sport pour la période 2014-2020 avec une enveloppe financière de 238 millions d'euros sur sept ans. Il y a tout lieu de penser que la Commission européenne poursuivra dans la voie visant à la reconnaissance d'un sport pour le plus grand nombre et sans discrimination.

Les flux migratoires Sud-Nord, à destination des grandes métropoles européennes, entre autres, se sont traduits par des mécanismes de différenciation des espaces d'habitat. Le cumul des handicaps socio-économiques qui fragilisent une partie de la population et la dégradation de certains cadres de vie urbains s'imposent comme deux des grands défis à relever.

LES QUARTIERS DITS « SENSIBLES »

Un colloque international organisé en juin 2008 à la Maison des Suds, à Bordeaux, a fourni l'occasion d'identifier les facteurs qui permettent à l'innovation sociale de s'imposer dans les quartiers et zones urbaines « sensibles »²². Plusieurs facteurs sont liés : l'urbanisme et la qualité des logements, l'emploi et l'offre de travail, les transports en commun, les services, les modalités de consommation, les programmes d'activités culturelles (dont l'adjectif inclut les activités physiques et sportives). De même il est admis que le modèle urbain maillé ou polycentrique présente des avantages par rapport au modèle radioconcentrique qui produit des quartiers d'exil... À l'évidence, les

²² ADES, UMR CNRS, *Périphéries urbaines, entre normes et innovations. Les villes du Sud de l'Europe*, colloque organisé à la Maison des Sud (CNRS), Bordeaux, 11-14 juin 2008 (dossier et plaquette du programme).

géographes et autres spécialistes de l'aménagement ont une vision plus positive de la transformation des quartiers « difficiles » que la plupart des sociologues. Le processus de « revalorisation sociale et de requalification territoriale » est largement mis en avant dans leurs analyses. Les critères de l'innovation (the key applications of creativity) sont les suivants : « Democracy, Organization, Governance and Management ».

Il ne faut pas négliger la possibilité d'exploiter la potentialité sociale et culturelle de certaines zones urbaines. En France, le sociologue Michel Kokoreff a pu étudier la force des liens, le dynamisme associatif, les innovations qui sont également le fait des « quartiers ». Tout en se heurtant à de multiples obstacles liés au contexte économique, urbanistique, aux rigidités institutionnelles, certains espaces urbains sont eux aussi des lieux où s'inventent des solutions du vivre ensemble (KOKOREFF, 2003 ; KOKOREFF, RODRIGUEZ, 2004). Nombre de débats, de tables rondes (radio, TV, vie locale...), de colloques insistent sur des réalisations à mettre à l'actif de certaines banlieues, par ailleurs trop souvent stigmatisées.

GOUVERNANCE URBAINE, À L'ÉCHELLE DE L'EUROPE, ET VALORISATION DE LA CULTURE SPORTIVE

En établissant un lien entre deux aspects : d'une part un principe d'élaboration de la décision publique et, d'autre part, la mise en valeur de l'activité physique et sportive, nous risquons fort de susciter des insatisfactions dans la mesure où pareil rapprochement peut sembler disproportionné.

Est-il raisonnable, en effet, de proposer un cadre d'action qui puisse favoriser, en partant de l'éducation et de l'intégration par le sport, une démarche participative, humaniste et citoyenne dans ces espaces urbains, tout en évitant ce que Teresa Barata-Salgueiro, qui enseigne la géographie urbaine à l'Université de Lisbonne, appelle « la ville fragmentée » ? La ville de demain est également en gestation dans bon nombre de ces espaces urbains en cours de réhabilitation. Le sport constitue un indicateur pertinent, à condition de le caractériser dans ses traits culturels, sociaux et comme un outil pédagogique de socialisation.

Selon la formule utilisée par le géographe Jean-Pierre Augustin, le sport est un « révélateur des spatialités contemporaines » (AUGUSTIN, 2007). Les cultures sportives, indique l'auteur, sont devenues « des organisateurs sociaux et spatiaux structurant les sociétés ». Encore faut-il distinguer les différentes façons d'utiliser le sport ou les façons par lesquelles le sport est susceptible d'imposer sa marque : *positivement* en opérant comme un outil pédagogique et culturel de socialisation, de communication et d'échange ; *dans l'urgence* lorsqu'il s'agit d'essayer de restaurer le lien social et de combattre la ségrégation spatiale, les inégalités culturelles, une violence qui entache les

relations sociale en occupant les jeunes par des activités sportives ; sans oublier les diverses *situations* « *intermédiaires* » dans lesquelles les pratiques sportives ne mobilisent qu'une part plus ou moins importante de la population locale (jeunes, garçons ou filles, familles...).

Dans son livre *L'homme, la société, l'espace*, Guy Di Méo, un autre géographe, met l'accent sur les formes de délocalisation-relocalisation qui s'observent dans la société contemporaine (DI MÉO, 1991). Face à la question des identités contemporaines et à la tendance à être de plusieurs lieux et milieux à la fois, on peut considérer que la référence au « territoire » s'impose comme une quête majeure. Nous savons également que si un « territoire d'appartenance » peut constituer un point d'ancrage concret et affectif indispensable à la construction d'une personnalité sociale, il est d'autres formes de « repli territorial » qui confinent l'individu ou le groupe dans l'isolement social... Ces aspects se vérifient aisément dans le domaine de la pratique sportive. Celle-ci peut favoriser la construction d'une autonomie personnelle, comme élément d'adaptation à la société. Le sport peut aussi prendre la forme d'un « assistanat » culturel qui ne prépare pas nécessairement à une adaptation à la société. Bien que ne s'intéressant pas au sport, Guy Di Méo insiste bien sur cette ambivalence du « territoire » et de l'espace vécu. Le territoire, par sa capacité à ménager « une médiation particulièrement fluide, éminemment sociale entre l'individu et ses lieux de vie familiers, mais aussi entre l'individu et l'espace incontrôlé, étranger et menaçant qui le cerne », joue « un rôle essentiel de régulateur et de médiance ».

Dans les banlieues dites sensibles, ou à risques, il est évident que le volontarisme collectif, participatif et aidé, est un atout pour réussir. La gouvernance urbaine, telle que l'institution européenne contribue à la promouvoir, en apportant des ressources supplémentaires aux pouvoirs locaux, instaure à la fois un cadre de référence et un laboratoire d'idées et de réalisations pour la réduction des inégalités socio-spatiales²³ et des tensions qu'on peut qualifier d'inter-ethniques.

UN REGARD SOCIOLOGIQUE PORTÉ SUR L'AGGLOMÉRATION BORDELAISE (FRANCE)

Dans la quatrième et dernière section, il ne s'agit pas d'imposer *a priori* un point de vue normatif et une exemplarité de la France, au regard du thème envisagé. Une véritable analyse porterait au minimum sur quatre ou cinq pays d'Europe de l'Ouest, à des fins comparatives, tout en s'appuyant sur des enquêtes conduites sur de nombreux espaces de proximité. Contentons nous de décrire le contexte général des quartiers sensibles urbains, en France, avant

²³ PINSON, 2006.

d'examiner plus particulièrement la place du sport dans une des villes de la métropole d'Aquitaine.

CENTRE ET PÉRIPHÉRIE, ÉCHELLE NATIONALE ET ÉCHELLE LOCALE

La France, qui s'est historiquement constituée comme un pays doté d'un véritable centre de décision (identifiable à la Capitale) et d'un pouvoir concentré (l'appareil d'État), maintient cette dynamique quand bien même la décentralisation (acquise par les lois de 1982 et 1983), qui profite aux collectivités territoriales, est devenue une réalité. Depuis une trentaine d'années, des quartiers dits « sensibles », situés à la périphérie des agglomérations, dans des zones d'habitat collectif densifié, partiellement dégradé, agrège les populations d'origine extra métropolitaine aux prises avec des difficultés économiques majeures. Dans ce cas, l'habitat concentré, parfois sa vétusté, les graffitis et autres tags, les boîtes aux lettres endommagées, etc., accentuent le sentiment d'exclusion.

Dès 1981, avec l'élection d'un Président de la République de gauche, François Mitterrand, des programmes d'animation sportive pour les jeunes en difficulté et ne partant pas en vacances ont été engagés, préfigurant la « politique de la ville » définie l'année suivante. L'impulsion de l'État, mobilisant plusieurs ministères, s'est concrétisée localement par une concertation efficace. De nouveaux acteurs collectifs et associatifs du sport sont apparus. Des jeunes ont été porteurs de certaines innovations. Assez souvent, une évaluation de l'impact de ces actions de proximité a permis d'améliorer leur efficacité au fil des ans.

L'État a apporté son concours à des programmes successifs de réhabilitation du cadre de vie, et encore aujourd'hui, car les municipalités concernées ne peuvent faire face à elles seules à ces opérations. Plusieurs ministères, en partie sous la forme de l'inter-ministériarité (la « Politique de la Ville »), sont engagés dans ces actions. Les Départements et les Régions apportent un soutien financier complémentaire, indispensable à ces opérations d'envergure.

Ce qui pouvait apparaître autour des années 1990 comme la recherche, en France, de solutions de *transition* à inventer dans l'urgence est devenu malheureusement un effort répété... Les recherches publiées dans différents pays de l'Europe de l'Ouest attestent d'une périodisation analogue, amorcée au début des années 1980, quand bien même les spécificités politiques, culturelles ou économiques ne sont pas à négliger. De fait, il est utile sinon indispensable de replacer cette problématique dans un cadre européen. Pour autant, enregistre-t-on des progrès décisifs en ce domaine ? Il est encore trop tôt pour le dire, d'autant que le contexte économique s'est encore aggravé depuis ces

dernières années. Le mal-être collectif s'en trouve accentué, redoublé parfois par des « contentieux historiques » non apaisés²⁴...

LA VILLE DE PESSAC ET SES « QUARTIERS SENSIBLES »

La ville de Pessac, située à l'ouest, sur la rive gauche de l'agglomération bordelaise²⁵ (approchant le million d'habitants), ne figure pas sur la liste des communes retenues dans le cadre du programme national de rénovation urbaine relevant du « Plan Borloo »²⁶. En revanche, sur la rive gauche, toutes les communes de l'agglomération qui entourent la ville de Bordeaux (Bassens, Lormont, Cenon et Floirac) sont impliquées. Le programme est conduit par l'Agence nationale de rénovation urbaine depuis 2003. Pour le Sud-Ouest de la France, l'effort financier est de l'ordre de 1,5 milliards d'euros (pour un montant total de 42 milliards d'euros).

Parmi les traits communs à tous ces « quartiers sensibles », le sociologue Didier Lapeyronnie considère que, d'après les chiffres dont on dispose avec l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, la situation reste préoccupante²⁷. « Le chômage y est en moyenne deux fois supérieur à la moyenne nationale. Près d'un mineur sur quatre vit aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté ». L'auteur ajoute : « On sent beaucoup de tensions dans bien des endroits. Le climat général n'est pas favorable avec la chasse aux immigrés et une forme de racisme que l'on perçoit parfois au plus haut niveau de l'État ». Enfin, il note que la « situation bordelaise » est plus apaisée que dans la région parisienne ou d'autres métropoles françaises. « Ce sont des zones urbaines où le sentiment de mise à l'écart est moindre ». Bien des villes moyennes sont plus exposées. Il rappelle aussi les avancées positives observables dans les quartiers²⁸. « Il s'y passe beaucoup de choses intéressantes. Il y a des initiatives et une vie associative riche ». Pour autant, conclut l'auteur qui vient de publier un nouvel ouvrage : *Ghetto urbain*²⁹, les problèmes sociaux ont tendance à

²⁴ On se souviendra d'une Marseillaise copieusement sifflée au stade de France, avant la rencontre de football France-Tunisie, en octobre 2008. D'autres comportements de ce type avaient accompagné un match France-Maroc en novembre 2007 et surtout un France-Algérie interrompu, toujours au Stade de France, en octobre 2001.

²⁵ L'agglomération bordelaise constitue l'essentiel de nos terrains d'observation et d'enquêtes sociologiques.

²⁶ Le « Plan Borloo », du nom du projet présenté par le ministre Jean-Louis Borloo, en juin 2004. Ce « Plan de Cohésion sociale » est articulé autour de trois axes : l'emploi, le logement (dont les logements sociaux) et l'égalité des chances. Il a porté sur la période 2005-2009, disposant d'une enveloppe de plus de 16 milliards d'euros.

²⁷ In SANUDO, BÉZIAT, journal *Sud-Ouest* du 12 décembre 2009.

²⁸ Didier Lapeyronnie mentionne le « Plan Espoir Banlieues. Une dynamique pour la France » (2008-2011) préparé et porté par la secrétaire d'État Fadela Amara, l'objectif étant « la réduction des écarts entre les quartiers considérés comme abandonnés et l'ensemble du territoire ». Ce « Plan Marshall » pour la banlieue n'a pas obtenu les financements nécessaires. Sur la promotion de l'emploi des jeunes des quartiers, le bilan est mitigé.

²⁹ LAPEYRONIE, 2008.

s'accroître³⁰.

La ville de Pessac rassemble une population de 58 000 habitants auxquels viennent s'ajouter de nombreux étudiants, du fait de la présence du Campus universitaire. Elle s'est vue primée au mois d'octobre 2010 pour sa politique de prévention de la délinquance. Le prix a été remis au maire et à tous ses collaborateurs au Sénat (Paris). La mise en place de chantiers éducatifs, la capacité à faire travailler ensemble tous les acteurs de la prévention, ceux du système éducatif, des centres sociaux et des associations, ainsi que les résultats probants obtenus, ont été récompensés au niveau national³¹.

Pour autant, des faits de violence sur les biens ou les personnes, y compris dans le domaine du sport, peuvent être recensés. Au mois de février 2012, quatre voitures ont brûlé et d'autres ont été abîmées. Elles viennent s'ajouter à plusieurs voitures qui avaient été incendiées quelques semaines plus tôt dans une autre cité de la commune. Les abris bus ne sont pas épargnés. Des gymnases ont été « visités » la nuit. Les graffitis à thème injurieux ne sont pas rares. À trois reprises des conducteurs de bus du réseau des transports en commun ont refusé de desservir un des quartiers sensibles de la ville. Il est arrivé que tel ou tel tournoi de football inter-cités donne lieu à des bagarres. La boxe également, à ses débuts dans la cité Saige Formanoir, sur fond de différends et de rivalités entre groupes de jeunes... Dans ces manifestations ponctuelles de violence³², dans certains comportements agressifs, il est parfois difficile de faire la part entre l'expression d'une frustration sociale, vécue en groupe, des tensions liées au chômage et l'impression d'être exclu de la société du fait de certains stigmates individuels ou collectifs...

LA RÉALITÉ PESSACAISE DU SPORT DANS LES « QUARTIERS SENSIBLES »

La vie sportive est très développée au sein de la commune, qui dispose d'un Office municipal du sport. À plusieurs reprises des Assises locales du sport ont été organisées (1991, 1998 et 2008-2009). Les trois « quartiers sensibles » font l'objet d'actions prioritaires. Il s'agit des quartiers de Saige (4 300 habitants), La Chataigneraie-Arago (3 500 habitants) et Haut-Livrac (1 200 habitants). La question du sport, envisagée en tant que facteur d'éducation, de participation sociale et d'intégration, n'est pas dissociable des objectifs qui figurent dans le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), signé

³⁰ In SANUDO, BÉZIAT.

³¹ La distinction a été décernée dans le cadre du Prix Prévention Délinquance organisé par le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), avec le parrainage du Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) et le soutien de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

³² Il conviendrait de recenser ces actes selon l'échelle d'évaluation de la violence urbaine, comportant huit degrés, établie en 1991. Sur ces aspects, voir l'ouvrage de Lucienne BUI TRONG (2003). Voir p. 15 et suiv.

au mois de mars 2007 pour une période de trois ans renouvelable une fois : formation-qualification (jeunes et adultes), valorisation de l'emploi et liens avec les entreprises, accès aux soins (et actions de prévention), soutien accordé aux initiatives collectives (vie associative, lien social), mais également, en relation avec l'activité sportive, l'élévation de la qualité de vie (dont l'accueil dans les équipements sportifs), la lutte contre les discriminations (et l'image négative portée sur le quartier), le souci de favoriser l'épanouissement personnel des habitants (y compris par l'animation culturelle et le sport).

Le rayonnement de certaines associations s'inscrit pour partie dans ces trois espaces de proximité, ouverts aux jeunes, aux adultes, aux mères de famille, aux familles elles-mêmes.

La commune rassemble près de 80 associations de quartier, clubs et/ou sections sportives. Le soutien accordé par la municipalité à la boxe anglaise, dans des quartiers populaires, porte ses fruits. Le « club » le plus ancien (fondé en 1969) est une des sections du principal club omnisports de la commune. Il est implanté dans un bâti aéré, possède un recrutement géographique élargi et ouvert. Le deuxième club, constitué en 1994, localisé au cœur du Haut-Livrac et de Macedo, occupe une « position » intermédiaire, quant à son implantation géographique et son recrutement. Il constitue lui aussi une section d'un club omnisports et se présente essentiellement comme « un club formateur ». Le troisième club, plus récent (créé en 1999), est implanté au cœur d'un imposant grand ensemble HLM (14 barres d'immeubles et 8 tours). Il rassemble le plus gros effectif (150 pratiquants, dont 78 licenciés en 2008, près de 300 membres depuis l'ouverture de la nouvelle salle), avec un recrutement très local, dont une trentaine de féminines. L'ouverture sur la cité, les liens avec les forces vives du quartier, une presse locale qui joue le jeu, le soutien de la municipalité et celui de la Fédération française de boxe en font un des pôles privilégiés de la sociabilité juvénile du quartier.

Les jeunes qui fréquentent ce club (l'USSAP Boxe) sont le reflet de trajectoires familiales diverses, originaires du Maroc, d'Algérie ou d'ailleurs. Certains jeunes réussissent à la fois dans le sport et dans les études. Quelques boxeurs ont déjà un palmarès enviable (champion d'Algérie, champion d'Afrique, sélectionné aux JO de Pékin...). Les filles ne sont pas en reste et quelques-unes disputent les championnats régionaux. L'une d'elles est vice-championne de France dans sa catégorie. Le Président Roland Rodriguez, Adel Yahmdi, l'éducateur sportif, et Mohamed Jamaï, l'entraîneur, mettent l'accent sur la « pédagogie » : « Travail, respect des règles ; ici, les jeunes prennent conscience que le sport et les études, ça va ensemble » (entretien, octobre 2009).

Un autre dispositif associatif possède une inscription territoriale en plusieurs lieux névralgiques du territoire communal. Il s'agit de la Communauté sportive et gymnique du travail (CSGT) de Pessac. L'association

a vu le jour en 1981, avec un ancrage sur Saige Formanoir. Forte de deux autres implantations locales (une section lutte au sein du principal club omnisports, une activité pétanque à La Chataigneraie-Arago, l'association est devenue en 1988 une véritable « communauté sportive populaire » dotée d'un espace de formation. En une dizaine d'années, « plus de 50 jeunes ont été formés pour l'animation des plus jeunes » (Éditorial, *Infos Pessac*, 1999). Douze ans plus tard, le chiffre a fait plus que doubler et concerne aussi des adultes (en gymnastique aquatique). Ce sont actuellement près de 600 adhérents, jeunes, adultes, familles, qui s'investissent dans les activités sportives et assurent le rayonnement de la communauté sportive sur la ville de Pessac. Le « rapport aux politiques constituées », motivé par un « vouloir citoyen » et une logique d'« acquisition et de transmission de compétences pédagogiques et didactiques » sont les points d'appui d'une « émancipation » sociale des adhérents (entretien mai 2011).

Un maillage associatif dense et dynamique³³, soutenu par la municipalité et l'OMS, en articulation avec des partenaires semi-publics (centres sociaux, équipes de prévention), dont le sport est une composante importante, contribue au « vivre ensemble » et à une « qualité de vie sociale » peu contestable, malgré la fluctuation de certaines décisions politiques³⁴ et la situation économique précaire d'une partie de la population des quartiers concernés.

La situation observable en France, localement, s'accorde, nous semble-t-il, avec les critères généraux, opérant comme autant de critères de convergence, définis dans les programmes européens de réhabilitation urbaine, de refus des discriminations et d'épanouissement des personnes.

CONCLUSION

La présente étude doit être lue comme un travail exploratoire mené avec une ouverture pluridisciplinaire, dont l'objectif est d'aborder la pratique sportive sous l'angle de la diversité sociale. Il s'agit aussi de dégager quelques axes forts à propos du renouvellement associatif, des actions éducatives et/ou programmes sportifs visant à favoriser l'intégration des individus et des groupes à la société (d'appartenance ou d'accueil), par delà les origines extranationales de quelques-uns. Une recherche approfondie supposera de recueillir

³³ Une enquête approfondie auprès des jeunes devrait permettre de caractériser des itinéraires de socialisation dans lesquels, à un moment donné, la pratique sportive et l'implication dans un club opèrent comme un élément stabilisateur chez les garçons et comme un facteur d'émancipation culturelle chez les filles.

³⁴ La non reconduction du poste d'animateur salarié indispensable à l'activité de la CSGT de Pessac a donné lieu à plusieurs manifestations publiques. Ce « rapport de force engagé avec les pouvoirs publics » a permis de trouver une solution satisfaisante à laquelle les collectivités territoriales ont apporté leur concours. De même, la suppression annoncée des postes RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) dans les établissements scolaires de ces quartiers a soulevé une vague d'indignation et de protestations.

des données détaillées (itinéraires de vie, biographies, évolutions inter-générationnelles, initiatives et actions collectives réussies, taux de participation et témoignages qualitatifs, évaluation des résultats, impact durable...) à partir de protocoles de recueil d'information préalablement validés.

Prendre en considération un cadre spatio-temporel très élargi (L'Europe, plus exactement quelques pays de l'Europe occidentale, du XIXe au XXIe siècle...) conduit presque inmanquablement à considérer trois axes : la « fabrique – ou la non fabrique – de l'ethnicité sportive », les « processus de socialisation », et la « performativité des politiques publiques du sport ».

Toutefois, une précaution méthodologique s'impose. En effet, s'il est important de nommer des faits, de les décrire et d'en fournir une caractérisation conforme aux objectifs des sciences de l'homme et de la société, il est non moins important de rappeler que toute une terminologie en vigueur actuellement est d'origine anglophone. Il convient de manier avec beaucoup de prudence un outillage conceptuel qui a été forgé principalement aux Etats-Unis ou en Grande Bretagne³⁵ afin de ne pas le transposer mécaniquement à d'autres contextes de sociétés. Sur un thème d'étude aussi complexe que celui de l'articulation entre sport et diversité, conduisant à devoir préciser les conceptions qui prévalent en matière de visions politiques de l'altérité, la sociologie de la pratique sportive ne peut faire l'économie d'une théorie générale des sociétés.

Dans l'immédiat, afin de terminer sur un constat clairement formulé, soulignons que trois ou quatre figures générales structurent le domaine du sport. À l'option *universaliste* (comme principe politique) qui prévaut en France, on peut opposer diamétralement le principe de la *diversité* irréductible à une unité nationale historique, telle qu'on la conçoit en Allemagne. Ouvrant une autre perspective, le principe de la *diversité culturelle* des minorités admis par la Grande Bretagne fait office de « principe politique ». Diamétralement à l'opposé de ce cas d'espèce, ne peut-on pas identifier une quatrième figure dont le respect du *multiculturalisme sportif* serait explicitement garanti par le politique ? Des auteurs tentent aujourd'hui d'explorer cette quatrième perspective, à l'exemple du sociologue Peter Donnelly à la lumière de l'exemple canadien (un pays d'immigration récente et continue disposant d'un vaste territoire, qui s'est doté en 1988 d'une loi officialisant le multiculturalisme). Ces quatre figures sont comme les points cardinaux d'une cartographie levée sur des terres bien réelles.

Soit, à une échelle nationale, autant de façons de concevoir l'articulation entre Sport, Éducation et Diversité. Mais établir une cartographie ne suffit pas. Il convient de disposer d'une boussole et de fixer un objectif à atteindre : à

³⁵ Outre le livre de Patrick Ismond, déjà cité, mentionnons, à titre d'exemple, celui de Mike CRONIN et David MAYALL (1998).

savoir une société équitable, sinon la meilleure des sociétés du moins la plus acceptable à tous et pour tous. De notre point de vue, lorsque dans un pays la « diversité » se réduit à l'ethnicité sportive, ce n'est plus la logique de l'optimisation des ressources culturelles de l'individu et de l'indivisibilité d'un peuple qui est visée mais celle de l'assignation limitative. Le risque de ségrégation est patent.

BIBLIOGRAPHIE

ARNAUD Lionel, (1999), Politiques sportives et minorités ethniques, Paris, L'Harmattan (coll. Logiques politiques).

ARNAUD Lionel (dir.), (2005), Les minorités ethniques dans l'Union européenne. Politiques, mobilisations, identités, Paris, La Découverte (coll. Recherches).

AUGUSTIN Jean-Pierre, (2007), Géographie du sport. Spatialités contemporaines et mondialisation, Paris, Armand Colin.

BUI TRONG Lucienne, (2003), Les racines de la violence. De l'émeute au communautarisme, Paris, Audibert.

CNAPS, (2007), La violence et le sport. Le sport contre la violence, Rapport au Parlement et au Gouvernement, décembre (50 p.).

CNAPS, (2008), Politiques sportives, éducation et intégration par le sport. Perspectives européennes, rapport annuel et compte rendu de l'assemblée plénière, 25 juin (doc. multigr. n. p., 50 p.).

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de Pessac, (2007), ZRU Saïge, Châtaigneraie, Cité Ladonne et ZUS du Haut-Livrac, Ville de Pessac, Préfecture de la Gironde, CUB, (doc. multigr., 27 p., cartes h. t.).

CRONIN Mike, MAYALL David (Ed.), (1998), Sporting Nationalisms. Identity, Ethnicity, Immigration and Assimilation, London, Frank Cass (« Sport in the Global Society »).

DI MÉO Guy, (1991), L'homme, la société, l'espace, Paris, Anthropos.

DIDIERJEAN Romaine, WEISS Pierre, (2008), La fabrication sociopolitique de la minorité turque par l'associatif. L'exemple du football en Alsace-Moselle, in LAITHIER S., VILMAIN V. (dir.), (2008) L'histoire des minorités est-elle une histoire marginale ?, Paris, PUPS, p. 199-209.

GASPARINI William, WEISS Pierre, (2008), La construction du regroupement sportif 'communautaire'. L'exemple des clubs de football Turcs en France et en Allemagne, Sociétés contemporaines, n°69, mars, p. 73-99.

ISMOND Patrick (2003), Black and Asian Athletes in British Sport and Society. A Sporting Chance?, U. K., Palgrave MacMillan.

JÜTTING D. H., SCHULZE B., MÜLLER U. (Ed.), (2007), Local sport in Europe, 4th EASS Conference, Münster.

JÜTTING D. H., SCHULZE B., MÜLLER U. (Ed.), (2009), Local sport in Europe, Münster, München, Berlin, Waxmann (Edition Global-lokale Sportkultur).

KOKOREFF Michel, (2003), *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Paris, Payot.

KOKOREFF Michel, RODRIGUEZ Jacques, (2004), *La France en mutations*, Paris, Payot.

LAPEYRONIE Didier, *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont (coll. « Le monde comme il va »), 2008 (625 p.).

MONNET Jean, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976 (642 p.).

MONSHIPOUR Mayar (avec la collaboration de BEN ISMAÏL Karim), *La rage d'être français*, Paris, Grasset, 2007 (259 p.).

Office Municipal du Sport de Pessac (Gironde), *Les Actes des Assises du sport de Pessac, 2008-2009*, 2009 (59 p. multigr.).

OLSON Jack, *The Black Athlete : A Shameful Story. The Myth of Integration in American Sport*, New York, Time-Life Books, 1968.

PARISOT Françoise (coord.), *Citoyennetés nationales et citoyenneté européenne*, Paris, Hachette (Questions d'éducation), 1998 (383 p.).

SABATIER Fabien (coord.), (2011a), *Les frontières du sport. Diversité des contextes depuis l'entre-deux-guerres*, *Hommes & Migrations*, n°1289, p. 6-114.

SABATIER Fabien (coord.), (2011b), *Migrations et sport : des mémoires en « mouvements »*, *Migrations Société*, vol. 23, n°137, p. 51-194.

SANUDO Jacky, BÉZIAT Bruno, (2009), *La rénovation va bon train*, dossier paru dans le journal *Sud-Ouest* du 12 décembre. Voir p. 10 et 11.

SCHNAPPER Dominique, MENDRAS Henri (coord.), (1990), *Six manières d'être européens*, Paris, NRF Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines).

Union européenne/ Commission européenne, (2003), *Partenariat avec les villes. L'Initiative communautaire URBAN*, Luxembourg (50 p.).

PINSON Gilles, (2006), *Projets de ville et gouvernance urbaine*, *Revue française de science politique*, vol. 56, n°4, p. 619-651.